



Nationalité française par filiation

Par **mahmoudi_old**, le **21/11/2007** à **19:45**

Bonjour maître

Pour être bref, je vous explique mon cas.

Ma grande mère maternelle de nationalité française d'origine algérienne née en 1916 en Algérie, à souscrit la déclaration reconnitive de nationalité française le 21 oct 1966 (art 62 825 du 21 juillet 1962).

Sauf que ma mère était majeur au moment ou sa mère à souscrit la déclaration.

Je veux savoir maître si j'ai le droit à la nationalité française par filiation.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer chère maître mes salutations les plus distinguées.